



Accusation de vice caché suite vente de mon véhicule

Par **GH33**, le **16/10/2021** à **17:33**

Bonjour,

J'ai vendu mon véhicule (RENAULT CAPTUR d'avril 2016). Le CT du 09/09/20121 était OK avec la mention "défaillances mineurs : OPACITÉ le relevé du système OBD indique une anomalie du dispositif anti-pollution sans dysfonctionnement important - codes défaut P0380"

Le CT a été envoyé à l'acheteur le jour même et il a souhaité réserver la voiture le 09/09/2021 en me versant 200.00€. Je précise que l'acheteur a essayé la voiture le 04/09/2021.

Le 18/09/2021, l'acheteur m'appelle pour me dire que la voiture fait un bruit au démarrage et qu'il souhaite me ramener la voiture et que je lui rembourse le montant de la vente.

Ayant fait le nécessaire auprès de l'ANTS, j'ai refusé. Le 20/09/2021, l'acheteur amène le véhicule dans un garage au hasard d'après ses dires (RENAULT MINUTE) pour faire changer les bougies de préchauffage et me harcèle toute la journée de coup de téléphone et de SMS pour que je paye la facture. Très contrarié, je me suis arrêté au garage. Le garagiste m'a dit : "je le connais, il vient des fois au garage récupérer de la ferraille, vous n'auriez jamais du vendre votre voiture à un gitan, il ne lâchera pas". Je n'ai rien payé et l'acheteur a continué à me harceler par téléphone. Il m'a envoyé un recommandé le 05/10 me laissant 15 jours pour répondre à sa demande mais 10 jours plus tard le 16/10 j'ai reçu une convocation pour une expertise contradictoire. Je ne sais pas ce que cherche l'acheteur mais depuis le début il me dit que ce sont les injecteurs mais aucun voyant ne s'allume et dans son premier courrier il me dit que le problème est apparu le 17 septembre. J'ai l'impression qu'il me met la pression pour prendre en charge des réparations qui n'ont pas lieu d'être. Je n'y connais rien en mécanique et j'avais effectué la vidange du véhicule avec tous les filtres en mars 2021 (facture remise à l'acheteur). Le véhicule a été vendu 10 200.00€ au lieu de 10 300.00€ avec quasiment le plein d'essence. L'acheteur voulait tout payé en espèces mais j'ai refusé en acceptant le maximum autorisé soit 200.00€ pour la réservation puis 1 000.00€ le jour de l'achat et un chèque de banque de 9 000.00€. L'examen contradictoire est le 19/11/2021 et cette histoire m'inquiète vraiment et m'empêche de dormir. A 58 ans, c'est la 1ère fois que cela m'arrive et je vous garantis que malheureusement je ne vendrai plus de voiture à ce public.

Dans l'attente de votre retour pour me conseiller et me rassurer,

cdt

Par **Marck.ESP**, le **16/10/2021** à **17:59**

Bonjour,

Votre véhicule était-il fortement kilométré ?

C'est à la personne qui se prévaut de l'existence du vice caché de prouver l'existence de ce dit vice.

Si l'affaire va plus loin, face à ce genre d'individu, à votre place, je ne ferais pas l'économie d'un avocat.

Par **P.M.**, le **16/10/2021** à **18:13**

Bonjour,

Vous pourriez déjà attendre l'expertise contradictoire pour aviser en vérifiant la qualité de l'expert...

N.B. Message écrit avant la modification du précédent...

Par **GH33**, le **16/10/2021** à **18:21**

le kilométrage était de 80 104km le jour du CT. J'étais en train de penser que c'est un véhicule que j'ai acheté en septembre 2020 à un gendarme et je pourrai s'il s'avérait qu'il y ait un vice caché me retourner contre ce vendeur. L'autre piste peu-être est de demander une participation de Renault sur un éventuel problème pour un véhicule relativement récent.

Par **Marck.ESP**, le **16/10/2021** à **22:43**

Vous retourner contre votre vendeur signifierait qu'il vous reviendrait à vous, la charge de prouver l'existence d'un vice caché.

Or, si l'on se réfère à votre récit, vous ne dites pas avoir connu des problèmes avec cette voiture....